

- Suite -

Projet de la 5^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2019 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 6^{ème} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 7^{ème} résolution :

Après avoir constaté l'expiration du mandat des co-commissaires aux comptes, la société Conseil Audit et Formation, CAF, membre de Price Water House Cooper et le Cabinet GRG Audit », l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler/ nommer le mandat de:

1/La société

2/La société

Et ce, pour une période de trois années, 2020, 2021, 2022 prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 8^{ème} résolution :

Conformément à l'article 190 Bis de code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire décide de désigneretadministrateurs indépendants des actionnaires et ce, pour une période de trois années, 2020, 2021, 2022 prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 9^{ème} résolution :

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2019, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 10^{ème} résolution :

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 914 689,000 dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 11^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra en date du 26 juin 2020.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société SAH et du groupe SAH destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31/12/2019, décide d'approuver les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (spécial et général) tels que présentés par les Commissaire aux Comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019 et approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019, faisant apparaître un total bilan de 499 518 815 DT, un total capitaux propres avant résultat de 225 501 229 DT et un bénéfice net de 17 797 754DT.
- Les états financiers consolidés 2019 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de 901 434 487DT, un total des capitaux propres part du groupe de 290.746.250 DT et un bénéfice part du groupe qui s'élève à 22.953.910 DT.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrêt des états financiers clos le 31 décembre 2019 et après discussions, et échange de points de vue, elle décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SAH relatif à l'exercice 2019 et s'élevant à **17 797 754 DT** comme suit :